

DEMANDE D'ORGANISATION DE RENCONTRE AMICALE

INTERCLUBS ORGANISES PAR LES CLUBS DE JUDO AFFILIES A LA F.F.J.D.A

(A adresser au Comité de la Haute-Garonne 1 mois minimum avant la rencontre)

L'autorisation d'organisation d'un Interclubs, ne peut être accordée à un club que s'il remplit les conditions suivantes:

- Le club organisateur doit être affilié à la FFJDA.
- Le président du comité de la Haute-Garonne doit donner un avis favorable.
- Tous les clubs participants doivent être affiliés à la FFJDA.
- Le règlement de la compétition doit être en accord avec les règles techniques du Judo Français et avec le code sportif de la FFJDA.
- Les participants doivent être licenciés et avoir un certificat médical précisant leur aptitude à la pratique du judo, y compris en compétition.

En cas de non respect des textes fédéraux, l'entière responsabilité reposera sur l'organisateur de la rencontre.

Je, soussigné, M Président(e) de

demande l'autorisation d'organiser une rencontre Inter clubs le

à en les modalités ci-dessus.

(Ci-joint le règlement de la manifestation, précisant les catégories d'âges concernées et les formules de compétitions).

Fait à le

Signature du Président du club

Avis du comité de la Haute-Garonne de Judo

Favorable

Défavorable

Président

Conseiller Technique Fédéral